

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclamations... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Mai 1879.

Chronique générale.

LE RAPPORT DE M. DE LA FORGE.

M. Lepère, ministre de l'intérieur, a eu la fantaisie de se faire adresser un rapport sur la liberté de la presse. Dans les jours sinistres que nous traversons, M. Lepère aurait pu avoir certainement des inspirations plus opportunes et mieux appropriées aux graves préoccupations de l'esprit public.

Ce document débute ainsi : « Il a semblé nécessaire, au moment où la République était définitivement fondée, où la liberté de la presse allait pouvoir enfin devenir une réalité, de faire rechercher et de faire connaître par quelles vicissitudes avait passé la presse française. »

Il faut convenir que ce début est singulier. Le ministre fait insérer à l'Officiel que « la liberté de la pensée va enfin devenir une réalité ». A l'heure où la liberté de conscience est attaquée par le gouvernement lui-même, à l'heure où l'on voudrait étouffer le droit de pétition dans une moitié au moins de la nation, à l'heure enfin où l'on cherche à comprimer par un procès la liberté de la parole des évêques, cette déclaration peut-elle être autre chose qu'une ironie ?

On affirme toutefois que ce rapport servira de base à un nouveau projet de loi sur la presse, et que ce projet de loi supprimera presque toutes les formalités et pénalités qui entravent la presse, en se montrant

néanmoins très-sévère sur tout ce qui aurait le caractère de la diffamation et d'attaques contre les personnes privées.

Ajoutons enfin que la République française laisse clairement entendre que la libre discussion des actes au parti républicain est une de ces fausses et dangereuses libertés dont la suppression pourrait bien prochainement devenir opportune.

Nous lisons dans la Patrie :

Il paraît que, voulant donner sans doute aux députés l'exemple du zèle et du travail, les ministres se proposent de présenter, à la rentrée des Chambres, un certain nombre de projets de loi, parmi lesquels il en est un surtout qui mérite une mention particulière.

Nous entendons parler du projet relatif à l'organisation municipale, si souvent entrepris et si souvent abandonné depuis huit années, mais que le cabinet actuel se flatte de pouvoir mener à bien. Ce projet, venant compléter la loi présentement en vigueur sur la nomination des maires, réglerait tout ce qui concerne la composition et les attributions des conseils municipaux.

Entre autres innovations qu'il contiendrait, nous noterons l'établissement de la publicité pour les séances des conseils municipaux. Ce n'est pas la première fois, du reste, que pareille proposition aura été faite au Parlement, et nous ne croyons pas inutile de rappeler ici que le ministre Jules Simon s'appretait à combattre la publicité des séances des conseils municipaux, déjà adoptée en première lecture par la Chambre, lorsque le ministère de Broglie fut appelé à le remplacer au 16 mai 1877.

Ainsi, ce que M. Jules Simon lui-même considérait, il y a moins de deux années, comme dangereux pour la tranquillité des esprits et le bon ordre des délibérations municipales, le gouvernement actuel prendrait l'initiative de l'établir.

Ce seul rapprochement suffira, croyons-

nous, pour déterminer l'étendue de la pente que nous avons descendue depuis lors.

On dit, dans les cercles républicains opportunistes, que le gouvernement réunira dans la Chambre une forte majorité pour déclarer nulle l'élection de Blanqui.

On prétend aussi que le cabinet ne s'engagera pas tant à fond qu'on le dit sur la question de l'enseignement supérieur.

La France affirme que si la grande revue annoncée pour le 1^{er} juin a lieu à l'époque fixée, la distribution des nouveaux drapeaux ne pourra coïncider avec cette solennité militaire, les marchés passés indiquant une livraison plus éloignée.

On sait que l'honorable général Vinoy a eu un entretien très-sérieux avec le Président de la République au sujet des décorations dont on demande le rétablissement en faveur des communards amnistiés. Le grand chancelier a fait valoir cet argument, qui a beaucoup frappé M. Grévy. Ces décorations étaient militaires; on peut effacer les conséquences civiles et politiques d'un jugement; peut-on effacer ce fait que des soldats légionnaires se sont battus contre d'autres soldats, les premiers insurgés, les seconds défenseurs de la loi? Si les premiers sont réintégrés, que valent les croix données aux défenseurs de la loi?

Les délégués des Chambres de commerce, reçus vendredi par M. Tirard, se plaignent hautement de l'attitude et du ton qu'il a pris à leur égard. Ils confondent dans leur ressentiment M. Waddington et M. Léon Say. Ces trois ministres peuvent s'attendre à être vigoureusement attaqués, tant au Sénat qu'à la Chambre. M. Léon Say, considéré comme l'inspirateur de cette résistance aux

vœux des protectionnistes, sera le premier visé.

NOS TRAITÉS DE COMMERCE.

On lit dans une correspondance particulière de l'Espérance, de Nantes :

Lorsque je vous disais, au moment où l'Allemagne dénonçait ses traités de commerce, que cette inauguration d'une nouvelle politique commerciale chez nos voisins nous obligeait à remanier aussi tout le système de nos relations économiques avec l'étranger, je fus traité d'ignorant par quelques bons confrères. On ne voulait pas se rappeler que nous étions liés à l'Allemagne non-seulement par les conventions de 1862, mais encore par le traité de paix de Francfort. On ne voulait pas comprendre que si les premières conventions pouvaient être dénoncées de part et d'autre, dans certains délais, il n'en était pas de même de celle qui avait mis fin à l'état de guerre entre les deux pays. Or, c'est le traité de Francfort qui assure à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée; par conséquent, ce traitement lui est garanti, de notre part, d'une façon permanente, quoi qu'elle fasse de son côté. Par conséquent encore, si, renonçant à tout tarif conventionnel, l'Allemagne applique universellement son tarif général, nos produits exportés sur son territoire se trouvent soumis à ce tarif, tandis que les siens, venant chez nous, continuent à profiter de tous les avantages que nos propres traités assurent aux autres nations.

Cette opinion, que je soutenais pourtant sans emportement, fut taxée d'hérésie. Eh bien! la voici devenue l'opinion officielle, ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée par M. Tirard, ministre du commerce, à un groupe de négociants :

« ... La prorogation jusqu'au 31 décembre 1870 de nos traités implique, dit cette lettre, que la France en Angleterre et l'Angleterre en France continueront à jouir, jusqu'à la date précitée, des avantages qu'elles se sont réciproquement concédés par les

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

On lit dans l'Espérance, de Nantes :

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs des vers excellents d'un de nos compatriotes nantais : ils expriment avec énergie et clarté des sentiments qui sont les nôtres.

CRAINTE ET ESPOIR.

Quel vertige est le tien, pauvre France affolée! Ta raison est perdue; où s'en est-elle allée! Par quelle erreur, par quel renversement fatal, Le mal est-il le bien, le bien est-il le mal!... C'est que, tout enivré de ton omnipotence, Tu veux la liberté jusques à la licence; C'est que, dans ton orgueil, ô peuple souverain, Tu ne veux accepter ni joug, ni lois, ni frein.

LIBERTÉ! Que ce mot sonne bien à l'oreille, Et dans les cœurs français quels transports il éveille! Mais, sous peine de n'être, ô France, qu'un vain nom, La liberté doit être à tous. — L'est-elle? — Non. Vous désirez former, fils de quatre-vingt-treize, Des fils pareils à vous; formez-les; à votre aise. Nous devons tous respect à ce droit paternel, Que Dieu même grava dans son code éternel.

Mais nous, qui professons de tout autres doctrines, Qui voulons que nos fils suivent les lois divines, Nous réclamons ce droit intégral et complet, D'instruire et d'élever nos fils comme il nous plaît; De choisir une école ou privée ou publique, Une éducation cléricale ou laïque. Si par nos gouvernants ce choix nous est ôté, Pourquoi si bruyamment parler de LIBERTÉ!

L'ÉGALITÉ pour tous, et pour tous la justice. Les beaux jours d'autrefois fleuriront encore; Honneur à la vertu, châtiement pour le vice. Et nous verrons bientôt renaitre l'âge d'or. Rappelons les forçats et chassons les Jésuites; Tout n'en ira que mieux, et, selon ses mérites, Dans notre bon pays, chacun sera traité. L'Égalité pour tous; vive l'ÉGALITÉ!

FRATERNITÉ! Mon Dieu, qu'il est doux de l'entendre, Ce mot qui qualifie un sentiment si tendre; On le redit toujours depuis dix-neuf cents ans, Que Jésus, le premier, l'apprit à ses enfants. Qu'il est beau de greffer, ô sainte République, Sur un devoir chrétien une vertu civique! Quel plus touchant tableau que de voir, en tout lieu, La concorde et la paix régner sous l'œil de Dieu!... Tout à coup on entend, des lèvres du grand maître, Tomber ces mots haineux : « L'ennemi c'est le prêtre. » La meute des journaux, d'un concert enragé, Répète en aboyant : Haro sur le clergé!... Quel mal a-t-il donc fait, quelle faute commise? Loin de tous nos débats, enfermé dans l'église,

Il prie, instruit, console, et d'un cœur indulgent Dit : Haine et guerre au vice, et pardon au méchant. « Plus de Dieu ! (c'est le cri de ces hommes sinistres). » Si Dieu n'existe pas, à quoi bon ses ministres ! » Qu'il soit mis hors la loi, le prêtre détesté !... » Voilà le dernier mot de la FRATERNITÉ.

Efface de tes murs la devise hypocrite; Elle ment sans vergogne, ô peuple! on n'y croit plus; Et mets-y celle-ci, brutalement écrite : « Le droit est au plus fort, et malheur aux vaincus. »

Au sein de nos cités, jusque dans nos bourgades, D'humbles religieux, modestes professeurs, Assemblent autour d'eux, en nombreuses brigades, Les fils des ouvriers et ceux des laborateurs. Ils veulent faire d'eux, si simple est leur programme, D'honnêtes travailleurs, d'utiles citoyens; Ils leur parlent du Ciel, ils élèvent leur âme Et préparent ainsi de solides chrétiens. C'est là qu'est le grief... « Expulsions de l'école » Tous ces Ignorantins, ennemis du progrès; » Arrachons de ses murs la croix, honteux symbole » De superstition; puis nous verrons après... »

Qui ne s'est déconvert devant ces saintes filles, Au front pur, à l'air calme, aux yeux pleins de douceur, Qui descendent souvent des plus nobles familles, Et que le pauvre aborde, en leur disant : Ma Sœur. Suivons-les, pénétrons dans ces vastes asiles, Où viennent s'entasser les souffrances des villes. Quel touchant intérêt, quels soins, quel dévouement!

Comme la charité s'exerce simplement! Pour chacun elles ont une bonne parole, Qui rafraîchit le cœur, le calme et le console. Leur présence adoucit les affres du trépas, Et le mourant s'endort doucement dans leurs bras. Loin de les effrayer, le danger les attire; Quand sévit le fléau, ces vierges du Seigneur, Marchant d'un front serein au devant du martyre, Comme un vaillant soldat, tombent au champ d'honneur. Dans l'univers entier, ce sublime héroïsme, Cette haute vertu, fruits du Catholicisme, Font l'admiration des peuples protestants, Nous sont même enviés par les Mahométans! (1) Et nous qui possédons ce bien inestimable, Qui devrions garder et bénir ces cœurs d'or, Nous formons, sans rougir, le projet exécrable De nous débarrasser de ce rare trésor... « Mettons nos hôpitaux en des mains mercenaires; » Nous paierons, s'il le faut, de plus larges salaires; » Mais nous abolissons d'abusifs abus; » Et nous bannissons Dieu, dont nous ne voulons plus... »

Les rois, chez nos voisins, sont gens qu'on assassine; Nos journaux indignés, comme on se l'imagine, Proposent un moyen simple et sûr à la fois; Punir les meurtriers? — Non, — supprimer les rois! Il ne faut pas tenter Messieurs les régicides... Nos journaux sont parfois cyniquement candides!

(1) Pendant la guerre de Crimée et celle plus récente des Russes contre les Turcs, les Mahométans ont publiquement manifesté leur admiration et leur reconnaissance envers nos sœurs de charité pour les soins dévoués qu'elles donnaient à leurs malades et à leurs blessés, dans les ambulances de Constantinople.

précédents traités, « mais à l'égard de l'Allemagne, envers laquelle nous ne sommes liés par aucun tarif spécial et par aucune clause limitative de durée, elle nous impose l'obligation de recevoir les produits d'origine et de fabrication allemande aux mêmes conditions que les produits similaires anglais, belges, etc., etc. » sans que, de son côté, le gouvernement allemand soit soumis à d'autre condition que DE NOUS FAIRE JOUIR DU TRAITEMENT DE LA NATION LA PLUS FAVORISÉE. »

Et plus loin :

« Tant que nos tarifs conventionnels demeureront en vigueur, l'Allemagne en aura la jouissance et elle sera de même appelée à bénéficier des nouveaux arrangements que nous pourrions conclure. Dans le cas où l'Allemagne ne s'engagerait pas dans de nouvelles conventions, nous n'aurions le droit, chez elle, qu'au traitement établi par le tarif autonome à partir du jour où il sera promulgué. »

J'engage les libre-échangistes à méditer ces déclarations. Il en ressort que le maintien, la prolongation ou le renouvellement de nos traités de commerce deviendrait, en ce qui concerne les relations avec nos voisins de l'Est, de la protection à rebours, une prime donnée à la production de nos anciens ennemis.

DISCOURS D'UN HONNÊTE HOMME.

Voici le discours prononcé, au conseil général des Vosges, par M. Champy :

« Messieurs,

« Permettez-moi d'appuyer auprès de vous le vœu dont notre honorable collègue, M. Christophe, vous a donné lecture.

« Ce n'est pas ici la place de discuter au fond le projet du gouvernement. Je désire uniquement faire appel aux sentiments qui vous animent tous, j'en suis certain.

« La plupart des membres de cette assemblée sont pères de famille. Plusieurs dont le patriotisme et le dévouement à leur pays ne peuvent être mis en doute confient l'éducation de leurs enfants aux maisons religieuses visées par le projet de loi.

« Sans vouloir attaquer la compétence du gouvernement en pareille matière, vous admettez avec moi que ces collèges, animés des sentiments dont je parlais tout à l'heure, sont plus aptes que qui que ce soit pour apprécier la meilleure direction à donner à leurs enfants, et plus intéressés que M. le ministre lui-même à ce que leurs fils deviennent des hommes sérieux et de bons citoyens.

« Dans mon assez longue carrière militaire, j'ai eu sous mes ordres, dans diverses circonstances, des jeunes officiers qui avaient été élevés dans des maisons religieuses et en particulier dans celles dirigées par les R. P. Jésuites, et je ne puis assez dire combien j'ai été frappé de l'élevation de leurs sentiments et de leur caractère, de leur respect de la discipline et du devoir, de leur entier dévouement et de leur patriotisme à toute épreuve.

« Aussi, après avoir entretenu et développé chez mon fils, dès sa plus tendre enfance, les sentiments que m'inspire mon pays, quand est venue l'heure de la séparation et qu'il m'a fallu penser à le confier à des hommes destinés à devenir pour lui d'autres moi-même, c'est à Vaugirard, chez les pères Jésuites, que je l'ai conduit, et depuis cette époque, j'ai pu voir de près ces religieux qui sont sans cesse en butte aux attaques de certains écrits que je ne veux pas qualifier et que vous connaissez comme moi; j'ai pu voir à l'œuvre ces prêtres que l'on prétend traiter en étrangers; et, pour résumer en quelques mots l'impression qu'ils m'ont laissée, je vous déclare: que j'aurais la conviction d'adresser à chacun de vous l'éloge le plus complet et le plus flatteur, si je lui disais qu'il est aussi Français qu'eux.

« Cette opinion, messieurs, n'est pas uniquement la mienne: elle est partagée par tous les esprits impartiaux, qui ont été à même d'apprécier ces établissements religieux; elle est celle de ces milliers de citoyens de tout rang, de toute condition et de toutes opinions qui, d'un bout de la France à l'autre, couvrent de leurs signatures les pétitions demandant le maintien de l'ordre de choses actuel.

« Laissez-moi croire, messieurs, que vous donnerez à cette manifestation si grande, si noble, si française, un appui énergique, appui qui vous sera dicté par les sentiments libéraux gravés au fond du cœur de tous les enfants de nos contrées, et auxquels, j'en ai le ferme espoir, vous ne voudrez pas donner un démenti. »

Après avoir reproduit ce discours, l'Indépendant d'Indre-et-Loire ajoute les lignes suivantes :

« Voilà un langage sensé, honnête et franc, qui sera approuvé par tous les gens de cœur. En un mot, en tout dissemblable à celui du citoyen Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, malgré la vérité des paroles de M. Champy, les radicaux du conseil général des Vosges lui ont donné tort, mais il est plus honorable dans ces conditions d'être avec les vaincus qu'avec les vainqueurs. Nous regrettons profondément que les membres du conseil général de notre département ne l'aient point compris et n'aient point engagé la lutte sur un terrain aussi excellent que celui que présentent les lois Ferry. En effet, de quoi s'agit-il? de conserver une liberté dont nous jouissons. Une liberté qu'à toujours maintenu l'Empire gouvernement autoritaire, et qu'aujourd'hui la République, régime soi-disant libéral, veut nous enlever. On aurait vu au conseil général d'Indre-et-Loire quels sont les vrais partisans des libertés, qu'on appelait nécessaires sous l'Empire et qui sont, paraît-il, maintenant inutiles, et quels sont les farceurs qui posent comme libéraux pour les besoins de leurs intérêts, mais qui sont les pires des tyrans parce qu'ils n'encourent aucune responsabilité. Les hypocrites auraient été démasqués et les honnêtes gens de tous les partis se seraient comptés. Car tous, impérialistes, monarchistes, républicains, pou-

vaient se rencontrer et se mettre d'accord sur cette question qui est une question de liberté et non une question de religion.

« Ce qu'il y a de curieux, c'est que tous les jours les organes gouvernementaux proclament que la R. F. est un gouvernement fort. Le citoyen J. Ferry proclame non moins énergiquement que la R. F. est perdue si l'on ne se débarrasse pas au plus vite des 800 Jésuites qui mettent la France en péril. Mais l'Empire a bien vécu avec cet immense danger, et ce n'est pas cela qui l'a renversé, car nous n'avons jamais entendu dire que ce fussent les Jésuites qui aient fait le coup de main du 4 septembre, à moins que MM. Gambetta, Jules Favre, Jules Ferry, Glais-Bizoin, Crémieux, soient des Jésuites. Soyez donc francs et avouez que vous êtes faibles, très-faibles, et que vous avez peur de tout, puisque dans un pays comme la France, alors que vous êtes au pouvoir, 800 robes noires vous font trembler, et dans votre peur idiote vous jetez le trouble et l'inquiétude dans toutes les familles... »

On lit dans la Patrie :

« Notre correspondant de Versailles nous signale un fait qui, par le temps qui court, est assez significatif.

« Il existe près de Saint-Cyr, à Villepreux, un ouvroir appelé l'ouvroir Sainte-Julie, qui reçoit des jeunes filles détenues correctionnellement jusqu'à leur majorité. Cet établissement est dirigé par une directrice laïque. Il est le seul qui se trouve dans ce cas; tous les autres du même genre sont confiés à des religieuses.

« Or, il s'est produit dans l'ouvroir de Sainte-Julie des discordes assez graves pour que l'administration supérieure ait jugé nécessaire de le fermer. Les jeunes filles qu'il renfermait en ont été extraites il y a quelques jours et dirigées sur Paris. Elles seront versées partie dans l'établissement du Bon-Pasteur de Limoges, partie dans un autre voisin de Belfort, l'un et l'autre tenus par des religieuses.

« Cette expérience montre assez clairement que les religieuses ont seules assez de patience et de douce fermeté pour maîtriser ces jeunes âmes révoltées.

« Qu'en pensent les partisans de la laïcité à outrance, et quelle opinion vont-ils avoir du ministre de l'intérieur qui a pris une semblable mesure? »

La curiosité des reporters, qui pénètre partout, a fini par découvrir la retraite où le ventripotent président de la Chambre est allé jouer en paix des loisirs que la République lui a faits.

On avait d'abord pensé que pour combattre les effets plantureux des festins de Lucullus dont il s'engraisse au Palais-Bourbon, il était allé demander aux eaux de Marienbad des influences efficaces contre l'obésité. On avait aussi parlé d'un voyage en Italie et on le voyait déjà en communion d'idées avec l'incorrigible agitateur qui a nom Garibaldi.

Mais toutes ces suppositions, autorisées d'ailleurs par le mystère dont il entourait son voyage, portaient à faux, car c'est à l'hospitalité de M^{me} Arnaud (de l'Ariège), héritière de la belle résidence de M. Dubochet, à Clarens, sur le lac de Genève, qu'il avait eu recours pour échapper aux importunités besoigneuses de sa clientèle de Paris. C'est à l'ombre de cette demeure opulente que M. Gambetta se recueille pour se préparer à la campagne législative qui va bientôt commencer et qui ne sera pas comme un ciel sans nuages.

Le Journal de Maine-et-Loire dit à ce sujet :

« Le grand homme est retrouvé! — Il était bien en Suisse, au château des Crêtes, à savourer les délices de la villégiature, en attendant l'heure du rendez-vous qu'il a demandé à son bon ami l'Italien Crispi, auprès duquel il va se rendre, nous dit-on. Que l'air des montagnes lui soit salutaire et que l'Italie lui soit douce!

« En attendant, ses meilleurs amis de la gauche ne peuvent réussir à lui envoyer que de fâcheuses nouvelles au sujet du malaise général qui s'est emparé des esprits, dans toute la France. Députés et sénateurs ont retrouvé leurs départements et leurs électeurs sous le coup des plus pénibles préoccupations. Les déceptions sont si grandes depuis les élections de janvier, et même depuis l'avènement de M. Jules Grévy! Le co-

lossal bouquet de la Giraudière, même escorté de ses deux gendarmes, n'a pu réussir à dissiper toutes les inquiétudes du parti. Il y a de la désillusion et du découragement dans l'air. La prospérité ne vient pas plus que le beau temps; l'apaisement ne se fait pas et nous en sommes toujours au gouvernement de combat; l'esprit de concorde a fui, même dans les rangs de la gauche, et le Français raconte même qu'un sénateur de gauche a été tout à fait mal reçu par l'un de ses meilleurs électeurs :

« Vous nous disiez que l'harmonie des pouvoirs serait assurée si nous nommions vos candidats. Nous l'avons fait, et depuis tout va de mal en pis, sans compter ce qui nous attend; car nous le voyons maintenant, avec la République des républicains, on ne peut jamais être tranquille. »

« Mais M. Crispi donnera sans doute à M. Gambetta le moyen de ramener la concorde et de rassurer tous les esprits. Ils sont si malins, les Italiens! »

LE GOUVERNEUR SÉRIEUSEMENT CIVIL.

Le style, c'est l'homme. Par le style de M. Albert Grévy, connaissez donc l'homme. *Ex ungue leonem*, dit le proverbe. On peut bien appliquer ce proverbe à M. Albert Grévy, gouverneur du pays des lions.

Voici une phrase de sa proclamation qui fera connaître du premier coup ce jeune Prud'homme républicain :

« Le gouverneur général SERA DANS MA PERSONNE, a-t-il dit, ESSENTIELLEMENT CIVIL. »

En vous voyant sous l'habit militaire, j'ai reconnu que vous étiez soldat.

Ceux qui critiquent le mot de Louis XIV : « L'Etat c'est moi, » admireront peut-être le gouvernement dans la personne de M. Albert Grévy, ce sera naturel et légitime de leur part.

Voltaire demandait à Dieu de rendre ridicules les ennemis du patriarche de Ferney. Nous n'avons plus nulle prière à adresser au ciel pour les lions de la République. Ils sont parfaits dans leur genre.

Ecoutez cette autre phrase :

« Les temps héroïques, s'est-il écrié, qui ont immortalisé sur la terre africaine la gloire de nos armes, appartiennent à l'histoire! »

Tout est héroïque dans cette phrase, depuis l'abnégation politique jusqu'à l'abnégation grammaticale.

Car nos républicains pratiquent les vertus chrétiennes dans toute leur sévérité, mais ils les appliquent mal.

M. Albert Grévy renonce désormais à vaincre les Arabes : les temps héroïques appartiennent à l'histoire.

M. Albert Grévy ajoute que les temps passés ont immortalisé la gloire de nos armes :

Jusqu'ici c'était la gloire qui immortalisait certaines époques, et non les temps qui immortalisaient la gloire. Mais le nouveau gouverneur a mis la révolution dans le langage.

Nous ne savons si c'est essentiellement civil, mais cela nous paraît être du style à coups de fusil et de la grammaire sabrée à toute volée.

Etranger.

Russie. — On télégraphie de Saint-Petersbourg à l'Estafette :

« Des mesures de répression vont être prises contre les correspondants de journaux étrangers qu'on accuse de dénigrer le gouvernement et d'être en relations avec les nihilistes, puisqu'ils connaissent si bien leurs plans.

« Ils seront soumis à une surveillance active et toute correspondance saisie entraînera l'emprisonnement de son auteur. »

L'OURAGAN DE SZEGEDIN.

On écrit de Pesth, 4^{er} mai : « Il semble qu'un sort ait été jeté sur cette ville dont, il y a deux mois à peine, on annonçait la destruction, et au relèvement de laquelle on travaillait énergiquement déjà.

« Des nouvelles désolantes nous arrivent de Szegedin. Un ouragan terrible s'est déchaîné sur la ville avant-hier, et y a de nou-

Dieu ne prend nul souci des choses d'ici-bas ;
On peut même affirmer que Dieu n'existe pas.
L'homme n'est composé que d'un peu de matière,
Qui se meurt quelques jours, et puis meurt tout entière.
Dans les temps primitifs, formé par le hasard,
L'homme était, croyait-on, ou grenouille ou lézard ;
On vient de retrouver ses titres de famille.
L'auteur du genre humain fut jadis un gorille,
Et l'homme de nos jours, par le temps façonné,
N'est qu'un singe, après tout, plus perfectionné...
Celui qui découvrit cette sottise infamie,
Pour prix de son savoir, siège à l'Académie;
Quand on n'a pas la foi dans un Dieu créateur,
Jusqu'où peuvent aller la folie et l'erreur !

Tous ces traits sont frappés au coin de la démence.

Tu te dis en progrès, tu n'es qu'en décadence,
O Français orgueilleux, et ton aveuglement
Te présage et provoque un juste châtement.

Dieu prive de raison ceux dont il veut la perte (1).

Un peuple condamné, poursuivant son chemin,
Marche, les yeux fermés, vers sa tombe entr'ouverte,
Où le pousse de Dieu la vengeresse main;
Redoute de périr; l'histoire consultée,
Jamais, en aucun temps, ne montre un peuple athée!

Peut-être, écoutant trop ma crainte et ma douleur,
Suis-je ici, sans raison, prophète de malheur,
Dé tournons nos regards de ce navrant spectacle;

(1) Quos vult Jupiter perire, dementat prius.

Espérons malgré tout; Dieu peut faire un miracle.
Dans sa bonté sans borne, au lieu de nous punir,
Il peut changer les cœurs, pardonner et bénir.
Prêt à lancer ses feux sur Sodome et Gomorrhe,
L'Eternel hésita, se consultant encore,
Et dit : « Si je trouvais dix justes dans leur sein,
J'adoucirais pour eux mon terrible dessein. »
Jette les yeux sur nous, mon Dieu, parmi la fange,
Tu verras resplendir une noble phalange.
En faveur de tes saints ne venge pas l'affront;
Les pauvres insensés ne savent ce qu'ils font.

A ce débordement d'impiété sauvage,
Tes fidèles, saisis d'un généreux émoi,
Répondent par l'élan d'un solennel hommage,
Flétrissent l'athéisme et proclament leur foi.
Jamais, sur notre sol, plus belles basiliques
N'ont lancé fièrement leurs flèches vers les cieux;
Jamais les pèlerins n'ont chanté leurs cantiques,
En foule plus serrée, à l'entour des saints lieux.

De l'Eglise du Christ, ô toi, la fille aînée,
France, à mourir sans Dieu tu n'es pas condamnée!
Non, tu ne peux avoir une si triste fin,
Et le Ciel te réserve un plus noble destin.
Ma devise obstinée est toujours : Espérance.
O Dieu de Jeanne d'Arc, sauve encore la France!

ALFRED GUILLON père.

Nantes, 25 février 1879.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 MAI 1879.												
Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 %	79 50	10		Crédit Foncier colonial	380			Canal de Suez	737 50	3 50		
3 % amortissable	81 60			Crédit Foncier, act. 500 f.	761 25			Crédit Mobilier esp.	890		5	
4 1/2 %	110 50			Obligations foncières 1877 ..	377			Société autrichienne	375		2 50	
5 %	113 75			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	670		8 75	OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor	513			Crédit Mobilier	486 25	1 25		Orléans	370			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 ..	543			Crédit foncier d'Autriche	646 25		8 75	Paris-Lyon-Méditerranée	377			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 ..	515			Est	707 50		12 50	Est	377 50			
1865, 4 %	530			Paris-Lyon-Méditerranée	1137 50			Nord	381 25			
1869, 3 %	410 50	50		Midi	875			Ouest	376			
1871, 3 %	405 50			Orléans	1495	5		Paris (Grande Ceinture)	375			
1875, 4 %	515			Ouest	765		1 25	Paris-Bourbonnais	376			
1876, 4 %	516 35			Compagnie parisienne du Gaz ..	1980			Canal de Suez	561 25			
Banque de France	3025			C. gén. Transatlantique	567 50	5						
Comptoir d'escompte	800											
Crédit agricole	490											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 9 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 30 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).
8 — 56 — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — soir, — — —
4 — 10 — — — express-
7 — 15 — — — omnibus.
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — omnibus.
9 — 40 — — — express.
12 — 40 — — — omnibus-mixte.
4 — 44 — — — soir, — — —
10 — 28 — — — omnibus-mixte.
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, près l'Eglise

SAUMUR

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour HOMMES et ENFANTS

Très-bien cousus et moitié moins chers que chez les tailleurs.
Redingotes et Habits noirs pour Mariés.

SPECIALITÉ DE VÊTEMENTS POUR LES COMMUNIONS

Pantalons et Gilets blancs, Brassards.

MARKETTES et VESTONS, alpaga noir très-brillant et très-solide de noir.

COSTUMES COUTIL GRIS, entièrement décati et ne se rétrécissant pas à l'eau. — VÊTEMENTS DE TRAVAIL. — CHEMISES.

UNIFORMES CONFECTIONNÉS pour l'Institution Saint-Louis.

CHAPEAUX feutre noir pour Hommes et pour Enfants, 50 0/0 moins chers que dans les spécialités. — CASQUETTES en tous genres. — KEPIS et CASQUETTES pour colléges et pensions.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Jeu 22 mai 1879, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DES BIENS

Ci-après,

Dépendant de la succession Juchault :

1^o MAISON, à Saumur, rue d'Orléans, n^o 91, avec jardin et remise, ayant issue sur la rue Bodin ;

2^o MAISON, à Saumur, rue Bodin, n^o 48, avec jardin.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (239)

Etudes de M^e LE BLAYE et de M^e MÉHOUAS, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

Sur licitation de succession de M. Léon MORICET,

Le dimanche 25 mai 1879, à midi.

Par le ministère desdits notaires et en l'étude dudit M^e LE BLAYE,

D'UNE PROPRIÉTÉ IMPORTANTE

EN BATIMENTS ET TERRAINS

Ancien Couvent des Visitandines, Ville de Saumur, port Gigongne, sur la Loire et rue des Capucins, à proximité de la gare d'Orléans.

On pourra diviser. On pourra traiter avant l'adjudication.

Facilités de paiement. S'adresser auxdits notaires. (228)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

BELLE MAISON

Rue d'Orléans, 73, à Saumur.

Cette maison comprend : salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout ; Cour, écurie, remise, pompe et cave.

S'adresser au bureau du journal.

CHARMANTE PROPRIÉTÉ

De rapport et d'agrément

A VENDRE

Cinq hectares environ, parfaitement entourés de murs, maison de maître, servitudes, 600 mètres sur le bord du Thouet, terres labourables, vignes, bois, pré, chasse, pêche, lapins de garenne, etc., etc., à neuf kilomètres de Saumur, à six kilomètres de Montreuil.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN BEAU JARDIN

Dé 11 ares environ, clos de murs, situé à l'entrée du Pont-Fouillard, pavillon dans le jardin.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite.

UN JARDIN BIEN AFFRUITÉ

AVEC PAVILLON

Situé à Saumur, montée du Fort, Joignant d'un côté M. Proust et de trois autres côtés des rues.

Contenance : 8 ares 40 centiares. S'adresser, pour traiter, à M. Grosbois, ancien menuisier à Beaufort, et, pour visiter, à M. MARÉCHAL, charpentier, place Saint-Nicolas, à Saumur. (206)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME

(EN CONSTRUCTION)

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuillé

(Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

UN MÉNAGE demande une place : l'homme comme jardinier et la femme comme cuisinière et s'occupant de la basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 4,

Actuellement occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

MAISON A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

En totalité ou par parties,

Rue de Bordeaux, n^o 32.

Rez-de-chaussée, premier et second étages.

S'adresser à M. RUSSON, épicer, quai de Limoges, n^o 38. (66)

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hotel-Dieu, n^o 1.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A VENDRE

BEAU ET BON CARROSSIER, excessivement sage, pouvant traîner un fort poids, taille 1 mètre 65 centimètres, bai.

Prix : 1,000 francs. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VIN ROUGE

Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

GUÉRISON du BÉGALEMENT

en 20 jours.

Ecrire à M. GUÉRIN-PASCAL, à Ecommoy (Sarthe). (181)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

UN FRANC PAR AN

Le Moniteur

Valeurs à Cote

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ

une causerie financière, par le Baron LOUIS ; une Revue de toutes les Valeurs ; les tirages anticipés ; le Prix exact des Coupons ; tous les Tirages sans exception ; des documents inédits ; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 27, rue de la Harpe.

NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDE, la Boîte, 2 fr. ; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPOT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.